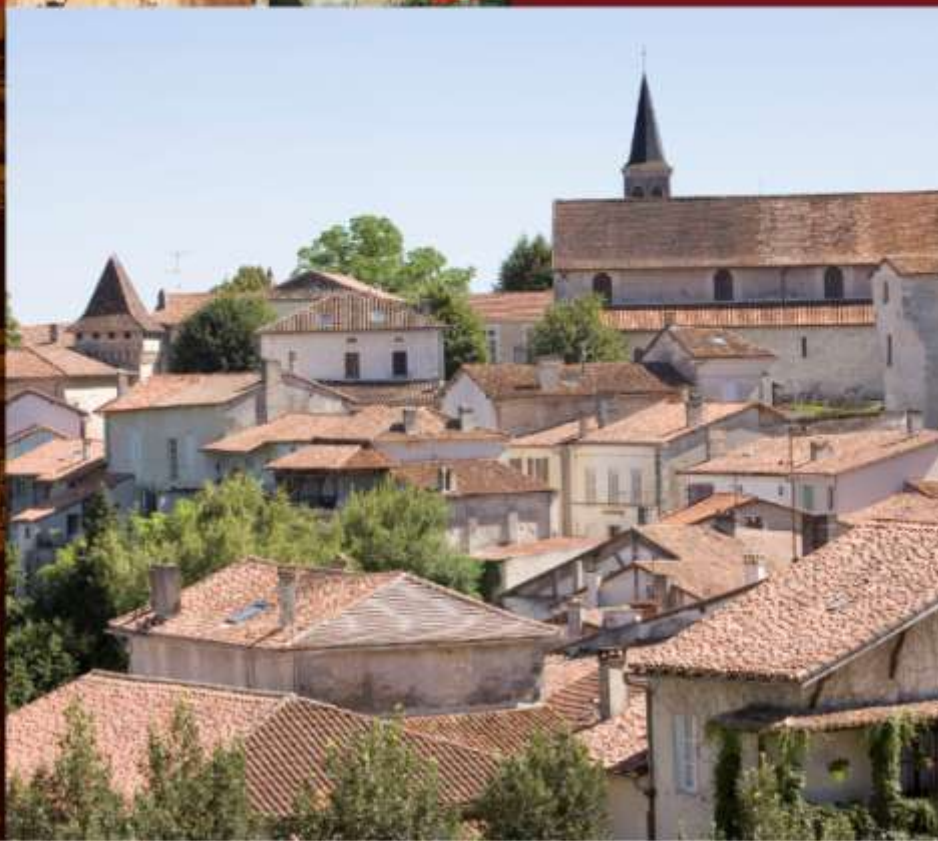
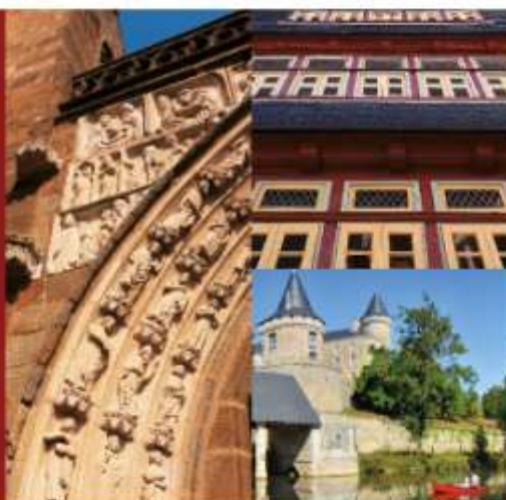




Dossier de présentation

PETITES CITES DE CARACTERE® DE FRANCE

petitescitesdecaracterefrance@gmail.com





Préambule

Le concept de Petites Cités de Caractère® est né au milieu des années 70 pour valoriser des communes atypiques, à la fois rurales par leur implantation, leur population limitée, et urbaines par leur histoire et leur patrimoine. Ces villes, autrefois centres administratifs, politiques, religieux, commerciaux, militaires, ... ont souvent vu leurs fonctions urbaines se réduire après les révolutions administratives et industrielles de la France. Elles ont perdu une grande partie de leurs fonctions urbaines, et se sont retrouvées sans la population et les moyens financiers pour entretenir cet héritage.

Le projet des Petites Cités de Caractère® est de fédérer dans ces communes les différents acteurs autour d'un objectif : la sauvegarde du patrimoine comme levier de développement des territoires. **L'action de notre réseau Petites Cités de Caractère® est d'abord d'accompagner des élus qui souhaitent concilier le développement de leur commune dans le respect du patrimoine.**

Dans le respect de la Charte de Qualité nationale à laquelle elle se réfère, la commission d'homologation qui sélectionne et contrôle les Petites Cités de Caractère® est avant tout un tour de table qui se tient tous les trois ans ou tous les cinq ans à l'occasion duquel se rencontrent différents acteurs (STAP, DRAC, CAUE, Conseil Régional, Conseil Général, acteurs de la culture, acteurs du tourisme, ...) autour du projet patrimonial de la commune. **Nous sommes dans un processus d'accompagnement, pas dans la qualification d'une démarche aboutie.**

Et pour améliorer leur rayonnement, les « Petites Cités de Caractère® » mettent en vedette leurs spécificités. Elles valorisent des formes alternatives et personnalisées d'accueil, tout en contribuant à la dynamique du réseau. Toutes se donnent pour missions de sauvegarder, restaurer, entretenir leur patrimoine, de le mettre en valeur, l'animer et le promouvoir auprès des habitants et des visiteurs afin de participer au développement économique des territoires et faire de la marque Petites Cités de Caractère® **une marque touristique de qualité et attractive.**

Françoise GATEL
Présidente de l'Association Petites Cités de Caractère® de France





Sommaire

Présentation de l'association « Petites Cités de Caractère® » de France	page 4
La marque « Petites Cités de Caractère® »	page 6
La Charte de Qualité « Petites Cités de Caractère® »	page 7
Des réseaux territoriaux actifs	page 9
Les réseaux « Petites Cités de Caractère® » et les cités membres	page 12



Présentation

L'association « Petites Cités de Caractère® » de France

Lors des assises nationales des « Petites Cités de Caractère® », qui se sont déroulées dans la cité bretonne de Tréguier, en février 2007, sous le haut patronage du Ministère du Tourisme, l'idée de constituer une confédération nationale s'est installée entre les Réseaux Territoriaux* déjà structurés sur un plan régional ou départemental.

Quatre réseaux se sont ainsi regroupés pour mener ensemble une mission nationale. Cette mission a permis l'écriture de la Charte de Qualité nationale des « Petites Cités de Caractère® », basée sur la Charte de Qualité établie en Bretagne depuis 1977.

Signée officiellement par quatre partenaires le 26 juin 2009, elle concerne aujourd'hui d'autres Réseaux Territoriaux régionaux ou départementaux qui se structurent afin de rejoindre l'association « Petites Cités de Caractère® » de France.



Signature de la Charte de Qualité

** Réseau Territorial : structure publique, parapublique ou associative rassemblant et représentant les « Petites Cités de Caractère® » à l'échelle de son territoire d'intervention (Région, Département). Signataires du contrat de licence de marque « Petites Cités de Caractère® », les Réseaux Territoriaux ont notamment délégation pour attribuer ou retirer la marque sur leur territoire.*



Objectifs de l'association « Petites Cités de Caractère® » de France

Le regroupement des différents Réseaux Territoriaux en association permet de poursuivre mutuellement la sauvegarde d'un patrimoine dense et de qualité témoin d'une histoire urbaine originale en France.

Il s'agit de conforter le concept « Petites Cités de Caractère® » comme accompagnateur de politiques municipales de valorisation du patrimoine, puis dans le paysage touristique national, en asseyant la notoriété et la reconnaissance de la marque vis-à-vis des institutions et des publics en s'appuyant sur les échelons territoriaux.

Le patrimoine moteur d'intégration et de lien social permet de redynamiser économiquement ces anciennes cités, en se basant sur leurs fonctions de centralité passées ou présentes, en développant un tourisme culturel et patrimonial toute l'année.

Enfin, l'association « Petites Cités de Caractère® » de France met en œuvre les moyens de mutualisation des actions de promotion et de communication.

Elle encourage et accompagne la structuration des Réseaux Territoriaux dans les régions ou les départements. Elle peut ponctuellement pallier l'absence de Réseaux Territorial pour renseigner, accompagner, et homologuer une commune.

Les fondements

- Une marque reposant sur une Charte de Qualité qui édicte des engagements en faveur de la sauvegarde, de la restauration et de l'entretien du patrimoine communal, ainsi que de la mise en valeur, de l'animation et de la promotion auprès des habitants et des visiteurs. De ce fait, la ZPPAUP et maintenant l'AVAP, dispositif réglementaire de connaissance et de gestion du patrimoine est fortement préconisé auprès de communes.
- Des réseaux organisés à une échelle de territoire pertinente, départementale ou régionale, qui offre le bénéfice de moyens d'actions mutualisés en direction des communes membres de ces réseaux et des partenaires privés (habitants, professionnels,...).
- Le soutien des collectivités territoriales qui reconnaissent dans la marque « Petites Cités de Caractère® », une véritable démarche de développement territoriale, et qui accompagnent, par la mise en place de dispositifs spécifiques et financiers, les actions répondant à la Charte de Qualité.
- Des partenariats d'action avec les acteurs locaux de l'économie et du tourisme, du patrimoine et de la culture, de l'aménagement du territoire (DRAC, STAP, CAUE, CRT, CDT, OTSI, Villes et Pays d'Art et d'Histoire...).



La marque « Petites Cités de Caractère® »

Une marque déposée

« Petites Cités de Caractère® » est une marque déposée par l'association « Petites Cités de Caractère® » de Bretagne en 1998 auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), puis renouvelée en 2008.

En 2012, la marque « Petites Cités de Caractère® » a été déposée auprès de l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI), l'agence de l'Union Européenne compétente pour l'enregistrement des marques, des dessins ou des modèles valables dans les 27 pays de l'Union Européenne.

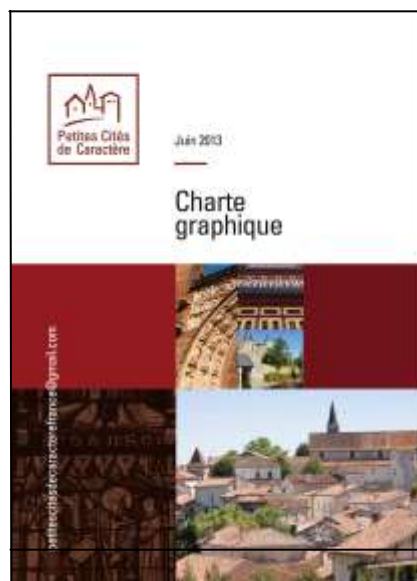
Le contrat de licence de marque

Cette marque est régie par un contrat de licence d'exploitation dont le concédant est l'association « Petites Cités de Caractère® » de Bretagne et le licencié est le Réseau Territorial et la commune homologuée.

L'association « Petites Cités de Caractère® de France » est mandatée par l'association « Petites Cités de Caractère® de Bretagne » pour instruire les demandes d'exploitation de la marque. La participation de représentants de l'association « Petites Cités de Caractère® » de France aux commissions d'homologation organisées par les Réseaux Territoriaux garantit l'unité et le niveau d'excellence de la marque à l'échelle nationale.

Une commune homologuée par la commission d'homologation est invitée à signer le contrat de licence d'exploitation de la marque « Petites Cités de Caractère® ». Sont notamment annexés au contrat la Charte de Qualité et la Charte Graphique Petites Cités de Caractère®.

A noter : l'exploitation de la marque se fait à titre gracieux, seuls les frais d'enregistrement à l'INPI sont à la charge du licencié.





La Charte de Qualité « Petites Cités de Caractère® »

Critères préalables d'admission

- Village ou ville de moins de 6 000 habitants à la date de la demande d'adhésion ;
- L'agglomération doit être soumise à une protection au titre des Monuments Historiques, ou au titre d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ou d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine ou au titre d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur ;
- L'agglomération doit avoir un bâti suffisamment dense pour lui donner l'aspect d'une cité, détenir un patrimoine architectural de qualité et homogène, et exercer ou avoir exercé des fonctions urbaines de centralité ou posséder une concentration de bâti découlant d'une activité présente ou passée fortement identitaire.
- La commune doit avoir un programme pluriannuel de réhabilitation et de mise en valeur du patrimoine.

Engagements

Engagement de la commune à entretenir, restaurer et mettre en valeur le patrimoine, et à embellir et requalifier les espaces publics conformément aux exigences du site et à sa typologie :

- Mise en place et application de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ou de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.
- Entretien et valorisation de l'espace public :
 - Enfouissement des réseaux et intégration des postes de transformation ;
 - Revêtement de voirie et des espaces publics de qualité bien intégrés au site ;
 - Maîtrise de l'ensemble des flux de circulation ;
 - Mobilier urbain et micro signalétique directionnelle homogène et de qualité ;
 - Mise en lumière et éclairage public intégrés dans le projet architectural et/ou paysager global ;
 - Aménagement paysager approprié au caractère des lieux.
- Entretien et valorisation du bâti public :
 - Restauration, réhabilitation et entretien des édifices publics et monuments en déshérence ;
 - Suppression des friches urbaines ;
 - Suppression des « points noirs » et/ou « verrues » ;
 - Réinvestissement des lieux patrimoniaux pour y accueillir du public.



▪ **Entretien et valorisation du bâti privé :**

- Encouragement à la restauration, la réhabilitation, la requalification et l'entretien du bâti privé ;
- Incitation à la requalification des friches privées ;
- Traitement des abords visibles depuis l'espace public de manière appropriée au site ;
- Incitation à la mise en place de devantures et d'enseignes intégrées à la typologie du lieu ;
- Incitation à la dissimulation de toute forme de captage télévisuel, radiophonique et téléphonique visible depuis l'espace public ;
- Intégration de manière raisonnée des éléments liés aux énergies renouvelables.

Engagement de la commune en faveur de l'accueil du public :

- Posséder en cœur de cité, une structure d'accueil touristique reconnue, ouverte en haute saison et disposant de personnels compétents.
- Pérenniser un dispositif d'information permanent pour tous (exemple : borne interactive...).
- Engager une politique de valorisation du patrimoine (dispositifs d'interprétation du patrimoine permettant la découverte de manière autonome de la cité, visites guidées de groupes à l'année et individuels sur inscription).
- Se doter d'outils de communication touristique (programme de manifestations, d'expositions, de visites, plans et documents présentant la cité).
- Détenir au minimum, en cœur de cité, un café-restaurant et un commerce multiservice proposant des produits locaux de qualité.
- Posséder un lieu d'hébergement touristique affilié à un réseau de qualité en cœur de cité, ou dans un rayon de 5 kilomètres.
- Favoriser l'accueil des métiers d'art par l'installation d'artistes et d'artisans d'art, dont la production sera accessible au public.

Engagement de la commune en faveur de l'animation :

- Organiser et/ou favoriser la mise en place de manifestations culturelles et festives valorisant le patrimoine de la cité.
- Organiser et/ou favoriser une manifestation commerciale et artisanale présentant des productions locales ou régionales (foires, marchés...).
- Détenir un lieu d'exposition.

La commune veillera à tenir compte des normes relatives à l'accessibilité et au développement durable dans la mise en œuvre de tous ces engagements.



Des réseaux territoriaux actifs

La force du réseau national des Petites Cités de Caractère® est de s'appuyer sur des Réseaux Territoriaux dynamiques, présents au quotidien aux côtés des acteurs locaux du patrimoine, et assurant le lien entre les communes et les partenaires institutionnels dans de nombreuses actions.

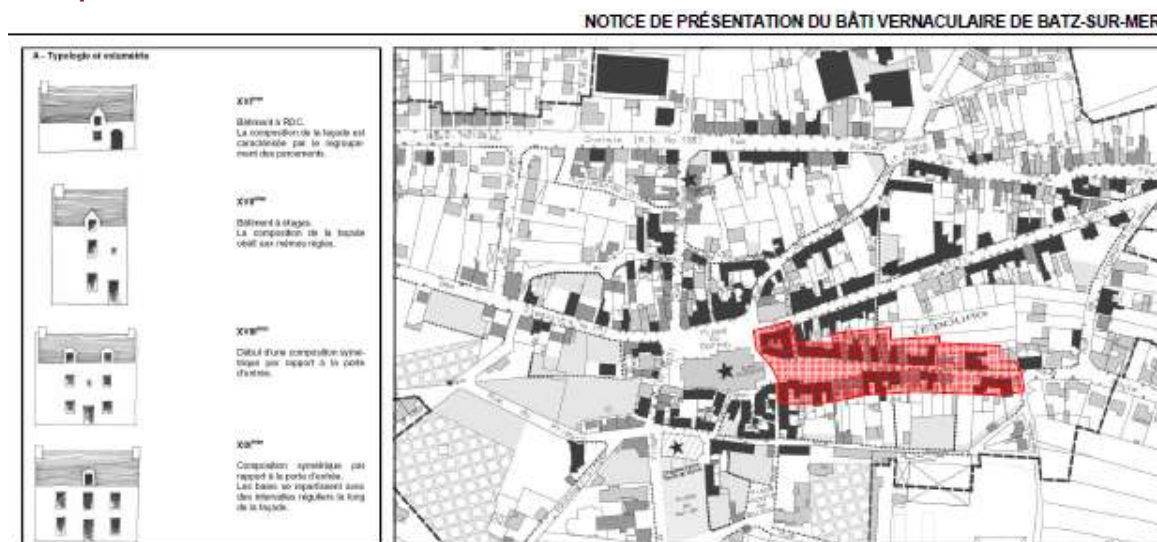
Aux côtés des habitants et des élus pour protéger et sauvegarder le patrimoine

La première mission des Réseaux Territoriaux est d'accompagner les acteurs publics et privés des Petites Cités de Caractère® dans la connaissance de leur patrimoine, ou pour les travaux qu'ils souhaitent engager.

Cette mission peut prendre plusieurs formes :

- En Pays de la Loire, l'Association Petites Cités de Caractère® des Pays de la Loire, en partenariat avec le Conseil Régional, prend en charge des permanences d'**architectes conseils**. Ces architectes du patrimoine sont présents une fois par mois dans les Petites Cités de Caractère® pour accompagner les projets publics et privés, réaliser des diagnostics des points noirs à traiter, des études scientifiques sur les typologies de patrimoine dans les communes,...

Exemple :



- Beaucoup d'expériences sont conduites pour associer **les acteurs privés dans les communes**. En Deux-Sèvres par exemple, des documents de sensibilisation ont été réalisés par l'architecte conseil de l'association PCC 79 sous le pilotage de l'Agence de Développement Touristique et avec le partenariat de l'Architecte des Bâtiments de France pour sensibiliser les commerçants sur les opérations de façades, de vitrines ou sur les enseignes.



Exemple :



- La force des Réseaux Territoriaux est ainsi de mobiliser autour du patrimoine des partenariats techniques et financiers. En Bretagne, des OPAH Petites Cités de Caractère® ont été conduites en partenariat avec l'ANAH, adaptant ainsi ces dispositifs d'amélioration de l'habitat aux spécificités des Petites Cités de Caractère®.

Aux côtés des acteurs du tourisme pour animer et promouvoir le patrimoine

C'est la seconde grande mission des Réseaux Territoriaux : par une mutualisation de moyens, être force d'action pour l'animation et la promotion touristique des Petites Cités de Caractère®. Là encore, les actions conduites sont nombreuses.

- L'Association Petites Cités de Caractère® de Bretagne, en partenariat avec le Conseil Régional et la DRAC a passé commande pour des plans Cavalier dans toutes les communes. La vue aérienne rapprochée du Plan Cavalier permet d'appréhender la structure des villes, de révéler la variété des types urbains. Ils sont mis à la disposition des communes et des offices de tourisme pour construire les documents de promotion, d'information, de découverte de la cité, ...

Exemple :





- L'Association Petites Cités de Caractère® de Vendée organise les "Nuits Musicales en Vendée Romane", concerts estivaux dans les Petites Cités de Caractère®.

Exemple :



- Attirer les artisans d'Art et les artistes dans les Petites Cités de Caractère® est un axe fort de l'action des Réseaux Territoriaux. L'Association Petites Cités de Caractère® de Bretagne organise par exemple "L'Art dans les Cités", une résidence d'artistes internationaux. Les artistes accueillis peignent ou dessinent les Petites Cités de Caractère®, leur production donnant ensuite matière à la création d'expositions qui seront présentées dans les communes du réseau.

Exemple :





Les réseaux « Petites Cités de Caractère® » et les 127 cités membres

Présentation des réseaux par ordre chronologique de création

« Petites Cités de Caractère® » de Bretagne (1977)

Association Petites Cités de Caractère® de Bretagne
 1, rue Raoul Ponchon - 35069 Rennes cedex
 Tél. : 02 99 84 00 80 - citesdart@tourismebretagne.com
 Président : Françoise GATEL, Conseillère municipale de Châteaugiron

Réseau associatif créé en 1975 à l'échelle régionale, dont les membres sont les communes adhérentes. Des représentants nommés par le conseil municipal de ces communes siègent dans les instances de l'association.

Le réseau est constitué de 24 cités membres :

Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
Jugon-les-Lacs	Guerlesquin	Bazouges-la-Pérouse	Guémené-sur-Scorff
La Roche-Derrien	Le Faou	Bécherel	Josselin
Léhon	Locronan	Combourg	La Roche-Bernard
Moncontour	Pont-Croix	Châteaugiron	Malestroit
Quintin	Roscoff	La Guerche-de-Bretagne	Rochefort-en-Terre
Pontrieux		Montfort-sur-Meu	
Tréguier			
Châtelaudren			

« Petites Cités de Caractère® » des Pays de la Loire (1997)

Association Petites Cités de Caractère® des Pays de la Loire
 2, rue Mélusine - 85240 Foussais-Payre
 Tél. : 09 61 65 30 34 - contact@pcc-paysdelaloire.fr
 Président : Joseph BAUDOUIN, Adjoint au Maire de Foussais-Payré

Réseau associatif créé en 1997 à l'échelle régionale et regroupant les réseaux associatifs départementaux. Les membres qui la composent sont les associations départementales représentées par leurs délégués qui siègent au sein des instances régionales.

Le réseau est constitué de 40 cités membres :



Loire-Atlantique

Batz-sur-Mer
Le Croisic
Piriac-sur-Mer

Maine-et-Loire

Aubigné-sur-Layon
Baugé-en-Anjou
Béhuard
Blaison-Gohier
Chênehutte-
Trèves-Cunault
Denée
Le Coudray-
Macouard
Le Puy-Notre-
Dame
Le Thoureil
Montreuil-Bellay
Montsoreau
Saint-Florent-le-
Vieil
Savennières
Turquant

Mayenne

Chailland
Lassay-les-
Châteaux
Parné-sur-
Roc
Saint-Denis-
d'Anjou
Saint-Pierre-
sur-Erve
Sainte-
Suzanne
Saulges

Sarthe

Asnières-sur-
Vègre
Brûlon
Fresnay-sur-
Sarthe
Luché-Pringé
Montmirail
Parcé-sur-
Sarthe
Saint-Calais
Sillé-le-
Guillaume

Vendée

Apremont
Faymoreau
Foussais-
Payré
Mallièvre
Mouchamps
Nieul-sur-
l'Autise
Pouzauges
Vouvant

« Petites Cités de Caractère® » en Nouvelle-Aquitaine (2002)

Association Petites Cités de Caractère® en Nouvelle-Aquitaine
6, rue de l'Hôtel de Ville - CS 98777- 79027 Niort cedex
Tél. : 05 49 24 01 60 - pcc.nouvelleaquitaine@gmail.com
Président : Alain DELAGE, Maire de La Mothe-Saint-Héray

Réseau associatif créé en 2002 à l'échelle du département des Deux-Sèvres et dont les membres sont les représentants des communes adhérentes. L'association s'est étendue à la région Poitou-Charentes en 2012, et à la Nouvelle-Aquitaine en 2016.

Le réseau, en cours de déploiement à l'échelle régionale, est constitué de 23 cités membres :

Deux-Sèvres

Airvault
Arçais
Celles-sur-Belle
Chef-Boutonne
Coulon
La Mothe-Saint-
Héray
Mauléon
Melle
Saint-Loup-Lamairé
Oiron

Charente

Aubeterre-sur-
Dronne
Confolens
Nanteuil-en-Vallée
Verteuil-sur-
Charente
Villebois-Lavalette

Charente-Maritime

Saint-Sauvant
Saint-Savinien-sur-
Charente
Talmont-sur-Gironde

Creuse
Bénévent-l'Abbaye

Vienne

Charroux
Monts-sur-Guesnes

Haute-Vienne
Le Dorat

Dordogne

Saint-Aulaye-
Puy-mangou



« Petites Cités de Caractère® » de Champagne et d'Ardenne (2012)

Petites Cités de Caractère® de Champagne et d'Ardenne
 CS/C Comité Régional du Tourisme - 5 rue de Jéricho - BP 50319 - 51013 Châlons-en-Champagne cedex
 Tél. : 03 26 21 95 86 - garnotel.crtca@gmail.com
 Présidente : Christine NOIRET-RICHET, Conseillère Régionale Grand Est

Le réseau, en cours de déploiement, est aujourd'hui constitué de 12 cités membres :

Ardennes

Rocroi

Aube

Bar-sur-Seine
 Essoyes
 Ervy-le-Châtel
 Mussy-sur-Seine

Marne

Cormicy
 Sainte-
 Ménehould

Haute-Marne

Bourmont
 Châteauvillain
 Joinville
 Montsaugéon
 Vignory

« Petites Cités de Caractère® » du Cantal (2013)

Association Petites Cités de Caractère® du Cantal
 Mairie - Place de l'Hôtel de Ville - 15300 Murat
 Tél. : 04 71 46 94 82 - petitescitesdecaracterecantal@gmail.com
 Président : Christian MONTIN, Maire de Marcolès

Le réseau, en cours de déploiement, est aujourd'hui constitué de 6 cités membres :

Laroquebrou
 Marcolès
 Montsalvy
 Murat
 Raulhac
 Saint-Urcize

« Petites Cités de Caractère® » de l'Orne (2013)

Association Petites Cités de Caractère® de l'Orne
 CS/C Tourisme 61 - Hôtel du Département - 27, boulevard de Strasbourg - CS 30528 - 61017 Alençon Cedex
 Tél. : 02 33 28 88 71 - tourisme61@orne.fr
 Président : Daniel CHEMIN, Maire de La Perrière

Le réseau, en cours de déploiement, est aujourd'hui constitué de 7 cités membres :

Bellème
 Domfront
 Ecouché
 La Perrière
 Le Sap
 Longny-au-Perche
 Saint-Céneri-le-Gérei



« Petites Cités de Caractère® » d'Eure-et-Loir (2013)

Association Petites Cités de Caractère® d'Eure-et-Loir
9, rue du Cardinal Pie - CS40067 - 28008 Chartres Cedex
Tél. : 02 37 84 01 12
Président : Jean-Pierre JALLOT, Maire de La Ferté-Vidame

Le réseau, en cours de déploiement, est aujourd'hui constitué de 2 cités membres :

Epernon
Nogent-le-Roi

« Petites Cités de Caractère® » du Puy-de-Dôme (2014)

Association Petites Cités de Caractère® du Puy-de-Dôme
Mairie de Besse - 2, place de la mairie - 63610 Besse-et-Saint-Anastaise
Tél. : 04 73 68 14 97
Président : Lionel GAY, Maire de Besse-et-Saint-Anastaise

Le réseau, en cours de déploiement, est aujourd'hui constitué de 5 cités membres :

Artonne
Besse-et-Saint-Anastaise
Châteldon
Nonette
Sauxillanges

« Petites Cités de Caractère® » de l'Yonne (2015)

s/c Yonne Tourisme
1-2 quai de la République - 89000 Auxerre
Tél. : 03 86 72 13 65 - demarche-qualite@tourisme-yonne.com
Président : Jean-Baptiste LEMOINE, Conseiller Départemental

Le réseau, en cours de déploiement, est aujourd'hui constitué de 2 cités membres :

Montréal
Saint-Fargeau
Tonnerre

« Petites Cités de Caractère® » de Moselle (2015)

s/c Association Petites Cités de Caractère® de France

Le réseau, en cours de déploiement, est aujourd'hui constitué d'une cité membre :

Vic-sur-Seille



« Petites Cités de Caractère® » d'Aveyron (2015)

s/c Association Petites Cités de Caractère® de France

Le réseau, en cours de déploiement, est aujourd'hui constitué d'une cité membre :
Combret-sur-Rance

« Petites Cités de Caractère® » du Berry (2016)

Petites Cités de Caractère® du Berry
s/c Agence de Développement Touristique et des Territoires du Cher
Carré des Créateurs - 11 rue Maurice Roy - CS 40314 - 18023 Bourges cedex
Tél. : 02 48 48 00 17 - pccenberry@ad2t.fr

Le réseau, en cours de déploiement, est aujourd'hui constitué d'une cité membre :
Drevant

« Petites Cités de Caractère® » de Haute-Loire (2016)

s/c Association Petites Cités de Caractère® de France

Le réseau, en cours de déploiement, est aujourd'hui constitué de trois cités membres :
Allègre
Chilhac
Le Monastier sur Gazeille

« Petites Cités de Caractère® » du Gard (2016)

s/c Association Petites Cités de Caractère® de France

Le réseau, en cours de déploiement, est aujourd'hui constitué d'une cité membre :
Sommières

« Petites Cités de Caractère® » du Rhône (2017)

s/c Association Petites Cités de Caractère® de France

Le réseau, en cours de déploiement, est aujourd'hui constitué d'une cité membre :
Riverie

novembre 2017



Petites Cités de Caractère[®] de France

1 rue Raoul Ponchon - CS 46938

35069 Rennes cedex

Tél. : 06 77 03 13 61

petitescitesdecaracterefrance@gmail.com

www.petitescitesdecaractere.com